COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-98

Référence écriture délib : PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération 56 Dont 6 procurations
Votes pour : 56
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 13 juin 2017

OBJET Convention relative à l'animation du site Natura 2000 « Rioumajou – Moudang » entre la CC Aure Louron et la Commune de Saint-Lary Soulan

SOUS-PREFECTURE
30 JUIN 2017
BAGNERES-de-BIGORRE -65-

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'**an deux mille dix-sept,** le **20 juin**, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à **la salle du Terminus à Arreau,** sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (50) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédérick, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants (4) : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FOURTINE Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François
M. LACAZE Noêl à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, **le Conseil Communautaire** peut délibérer.

Monsieur le Président donne lecture de la convention relative à l'animation du site Natura 2000 « Rioumajou – Moudang » entre la Communauté de Communes Aure Louron et la Commune de Saint-Lary Soulan.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- De valider la convention présentée par Monsieur le Président ;

- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

SOUS-PREFECTURE
30 JUIN 2017
BAGNERES-de-BIGORRE -65-